

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **30 novembre 2009**

Décision n° **B-2009-1290**

commune (s) : Vénissieux

objet : Acquisition de trois parcelles de terrain situées rue des Combats du 24 août 1944 et appartenant à Renault Trucks

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 23 novembre 2009

Compte-rendu affiché le : 1er décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Bret), Buna, Mme Guillemot (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Vullien (pouvoir à M. Colin), Besson, Dognin-Sauze (pouvoir à M. Philip), MM. Bernard R (pouvoir à Mme Peytavin), Blein, Imbert A (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Barge, Sécheresse, Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 30 novembre 2009**Décision n° B-2009-1290**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Acquisition de trois parcelles de terrain situées rue des Combats du 24 août 1944 et appartenant à Renault Trucks**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Renault Trucks a proposé à la Communauté urbaine de lui céder les terrains restant lui appartenir situés rue des Combats du 24 août 1944 à Vénissieux. Il s'agit de trois parcelles de terrain nu, libre de toute location ou occupation d'une superficie totale de 17 388 mètres carrés et cadastrées sous les numéros 1023, 1287 et 1349 de la section B.

Ce terrain proche du secteur stratégique de développement lié au pôle d'échange de la gare de Vénissieux constituerait une réserve foncière qui permettrait, à terme, le développement économique de cette zone. Il est situé dans le prolongement d'un terrain déjà propriété de la Communauté urbaine et il permettrait de disposer de la maîtrise foncière de l'ensemble de l'ilot.

Aux termes du projet d'acte qui est présenté au Bureau, Renault Trucks céderait ce terrain au prix de 806 341 €, admis par France domaine ;

Vu ledit projet d'acte ;

DECIDE

1° - Approuve le projet d'acte concernant l'acquisition de trois parcelles de terrain nu situées rue des Combats du 24 août 1944 à Vénissieux et appartenant à Renault Trucks.

2° - Autorise monsieur le président à le signer.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée 1755 à ouvrir en 2010.

4° - **Le montant à payer** en 2010 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 100 - fonction 824 - opération 1755 à hauteur de 806 341 € pour l'acquisition et de 10 000 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2009.